

## MAIRIE DE COMPERTRIX - RENTREE SEPTEMBRE 2022 INSCRIPTIONS A L'ECOLE, CANTINE ET GARDERIE

Madame, Monsieur,

La campagne des inscriptions scolaires et périscolaires pour l'année 2022-2023 débutera le lundi 04 avril jusqu'au samedi 30 avril 2022. Dans ce contexte particulier, où chacun doit se protéger en respectant les restrictions sanitaires, toutes les inscriptions se feront **UNIQUEMENT** par voie dématérialisée. Merci de renvoyer le certificat et les fiches d'inscription soit par :

- Mail : [mairie@compertrix.fr](mailto:mairie@compertrix.fr)
- Courrier : **Mairie de Compertrix 22 bis rue Jules Ferry 51510 COMPERTRIX** ou bien de déposer ces derniers dans la boîte aux lettres de la Mairie.

Pour tous renseignements, nous restons à votre écoute du lundi au vendredi de 13h30 à 17h (03 26 68 31 42). Vous trouverez également, tous les documents sur le site internet de la commune : [www.compertrix.fr](http://www.compertrix.fr)

### **Maternelle. Inscriptions à l'école pour les enfants de 3 ans :**

Pour les enfants nés en **2019 UNIQUEMENT**, les nouveaux arrivants scolarisés en moyenne et grande section maternelle.

- Remplir le certificat d'inscription scolaire 2022-2023
- Joindre une copie dématérialisée du livret de famille comportant la page des parents et celle du/des enfants concernés.
- Joindre une copie dématérialisée de la page vaccinations obligatoires du/des enfants concernés.
- Joindre une copie dématérialisée d'un justificatif de domicile.
- Télécharger le message de la Directrice, Mme KLISING

### **Elémentaire. Inscriptions à l'école pour les enfants entrant en CP uniquement :**

Pour les enfants de **grande section maternelle arrivants en CP** ou les nouveaux arrivants scolarisés à l'école élémentaire.

- Remplir le certificat d'inscription scolaire 2022-2023
- Joindre une copie dématérialisée du livret de famille comportant la page des parents et celle du/des enfants concernés.
- Joindre une copie dématérialisée d'une attestation du médecin indiquant la mise à jour des vaccins obligatoires du/des enfants concernés.
- Joindre une copie dématérialisée d'un justificatif de domicile.
- Télécharger le message de la Directrice, Mme GUERIN

### **Pré-inscriptions pour les services périscolaires (cantine, garderie du matin/garderie du midi sans cantine/garderie du soir) - ouverture des droits d'accès à Portail Famille : **Pré-inscription obligatoire pour bénéficiaire du/des service(s) périscolaire(s) pour l'année scolaire 2022/2023.****

Malgré de nombreuses contraintes, la municipalité maintient l'accès à la cantine pour tous. De ce fait, une partie de la salle polyvalente est réservée exclusivement à cet usage.

- Télécharger le règlement des services périscolaires. Le signer par les 2 parents, et par l'élève s'il est en primaire.
- Remplir la fiche administrative pour la pré-inscription aux différents services - 1 seule fiche ADMINISTRATIVE par famille.
- Remplir 1 fiche d'inscription aux services périscolaires par enfant.

**Le Portail famille sera accessible à partir de l'été 2022 pour cocher les jours de présence de votre enfant aux services de garderie et/ou cantine à compter de la rentrée.**

MAIRIE DE COMPERTRIX,